



**Rencontre Sportive et Amicale TOUS POISSONS du
9 MAI 2024 Coefficient 97 BM 12h25 PM 18h25
(Selon la météo report possible le samedi 11 mai)
NO KILL***

Organisateur : APPEP (Association des Pêcheurs Plaisanciers du Port d'Échouage de Pornichet) Bd des Océanides 44380 Pornichet.

Conditions d'engagement :

Cette rencontre amicale est organisée à titre bénévole par les membres de l'APPEP. Elle est ouverte à tous les skippers et pêcheurs inscrits soit à l'APPEP comme Membre ou Membres Associés à jour de leur cotisation 2024, ainsi qu'aux membres inscrits au Port d'Échouage propriétaires et copropriétaires. Les équipages sont constitués de 3 pêcheurs : 1 Capitaine, 1 matelot désigné par le Capitaine, 1 pêcheur tiré au sort ou choisi dans la liste des engagés.

Important : il est entendu que seules les inscrits (capitaines, matelots et pêcheurs) pour le 9 mai seront autorisés à concourir le 11 mai s'il y a report de la date.

RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE

1 - Limitation de la zone de pêche : Pointe de Chemoulin, Pointe de Penchâteau, Banche Ouest et Côté Est Plateau de la Lambarde.

2 - La strouille et les appâts sont à la charge de chaque concurrent(1 strouille/pêcheur)

3 - La pêche est autorisée tant au mouillage qu'en dérive.

4 - La rencontre est déclarée NO KIL « Pêché, mesuré et relâché vivant »*

5 - Pêche autorisée aux appâts et aux leurres.

6 - 1 canne à l'eau par pêcheur avec 3 hameçons maximum.

7 - Les coefficients et bonifications appliqués sur les poissons pêchés seront les suivants :

COEFFICIENT 1 : Squal, roussette, congre, maquereau, chincharde, limitation à 30 poissons, **Tacaud et merlans interdits**

COEFFICIENT 2 : sans limitation de quantité pour les espèces suivantes : dorade grise, dorade royale, pagre, bogue, vieille, baliste, raie, grondin, salmonidé.

Les dorades roses sont interdites ainsi que les raies "Brunette", et les anguilles.

Pêche limitée à un poisson pour le Bar et le Lieu jaune.

COEFFICIENT 4 : Tous les poissons du coefficient 2 **dépassant 45 cm** **Les tailles minimales retenues seront : Les sparidés 30cm sauf pagre 35 cm, lieu 30 cm, bar 42 cm, turbot 30 cm**

Bonification de 30 points au delà de 6 espèces différentes pêchées/pêcheur

Il n'y aura pas de pesée ni à bord ni à quai. Chaque capitaine aura la responsabilité des notations sur les fiches individuelles. Celles-ci doivent être émargées par le capitaine et le pêcheur.

Dans cette rencontre amicale la base étant la confiance. Au même titre le capitaine peut autoriser le prélèvement des plus beaux poissons dans la limite du raisonnable.

Les fiches individuelles devront être remises dès l'arrivée à quai aux comité organisateur, ce avant 17h, pour effectuer le classement

HORAIRES

Mercredi 8 mai

-18h 00 briefing à la Capitainerie du port d'échouage et tirage au sort des pêcheurs

Jeudi 9 mai

-7h00 Briefing face à la capitainerie du port d'échouage et attribution du canal VHF, appel des équipages (seuls les équipages complets seront autorisés à embarquer)

7h30 Embarquement, regroupement des bateaux à la sortie du port pour photos

7h45 Départ des bateaux sur ordre de l'organisation

9h15 Mise à l'eau de la strouille annoncée par VHF

9h30 Début de pêche annoncée par VHF

15h00 Fin de pêche annoncée par VHF et retour des bateaux

16h00 à 17h00 dernier carat pour la remise des fiches

17h00 à 18h00 comptabilisation des fiches par le Comité Organisateur

18h15 Classement et Remise des prix à la Capitainerie

SÉCURITÉ : Les capitaines de navires devront rester en veille VHF sur le **canal déterminé au moment du briefing** communiqué au briefing. Les organisateurs utiliseront ce canal pour communiquer toutes informations relatives au bon déroulement du concours (début et fin de pêche), annulation ou arrêt de la rencontre. Les décisions du Comité Organisateur sont souveraines. En cas de non respect la responsabilité du Comité Organisateur sera pleinement engagée.

CLASSEMENT : Le classement des bateaux se fera par addition des points de chaque pêcheur/bateau et comme précisé plus haut en fonction des coefficients et éventuelles bonifications de 30 pts. obtenus selon les espèces.

Le cas échéant, si le concours est annulé pour des raisons de sécurité ou météo défavorable avant le 9 mai, le remboursement des engagements se fera dans le mois qui suit l'annulation.

Des lots seront attribués aux meilleurs pêcheurs en fonction du nombre d'inscriptions.

*** No Kill = Pêché relâché signifie que les poissons sont mesurés et remis à l'eau vivants pour tous les poissons qui ne seront pas gardés. Les poissons gardés devront être marqués en coupant la partie inférieure de la nageoire caudale. Y compris les dorades grises.**

La pêche est notre « Art de vivre », protégeons-le.

A tous nous souhaitons bonne chance.

